



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Palement

Question écrite n° 5722

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les difficultés auxquelles vont être confrontés les contribuables pour s'acquitter de leur imposition locale dans les délais légaux du fait des mouvements de grève qui affectent l'administration des PTT. En effet, la date limite étant fixée au 15 novembre pour le règlement de la taxe d'habitation, nombre d'entre eux risquent d'être dans l'impossibilité d'effectuer leur paiement en temps voulu et d'encourir ainsi une pénalité pour laquelle ils ne portent aucune responsabilité. Il lui demande donc d'accorder un report de la date de paiement afin de permettre aux contribuables de régler leur contribution fiscale et qu'aucune majoration ne leur soit appliquée.

Texte de la réponse

Reponse. - Les préoccupations exprimées par les honorables parlementaires sur les conséquences des perturbations du trafic postal, pour les entreprises et les particuliers, ont retenu toute l'attention du Gouvernement qui a donné pour instruction aux comptables du Trésor d'examiner avec la plus grande bienveillance toutes les demandes de délais d'échéances fiscales présentées par les contribuables rencontrant des difficultés de paiement. Il est par ailleurs rappelé aux contribuables confrontés à ces problèmes que lorsqu'ils règlent leurs cotisations fiscales en envoyant un chèque par la poste, c'est la date du cachet de la poste qui constitue la date de paiement. Aussi, aucune pénalité de retard ne leur sera réclamée lorsque leurs impôts et taxes, bien qu'expédiés avant la date limite de leur paiement, arriveront tardivement chez les comptables publics du fait des grèves postales. Le système informatique des administrations financières n'ayant pas pu être adapté partout, les contribuables ayant respecté les délais pour envoyer leur paiement n'ont donc pas à tenir compte des avis de pénalités qui pourraient éventuellement leur parvenir.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5722

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3382